

Assemblée primaire extraordinaire du 28 août 2025

L'assemblée primaire extraordinaire a été légalement convoquée par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée / nomination des scrutateurs
2. Télés-Vichères-Liddes SA (TVL SA)
 - 2.1. Présentation du dossier
 - 2.2. Décisions
3. Divers

1. Ouverture de l'assemblée / nomination des scrutateurs

La Présidente, Mme Tiziana Lattion, ouvre l'assemblée primaire, salue les participants et les remercie pour leur présence. Elle précise que cette assemblée fait suite à la séance d'information relative au projet TVL SA qui s'est tenue au mois de juin, et que la présente assemblée porte uniquement sur la décision concernant le financement du projet.

Elle rappelle également que l'assemblée est publique mais que les non-citoyens ne peuvent pas prendre la parole et ne peuvent pas voter.

L'ordre du jour est validé par l'assemblée et aucun point n'a été reçu dans les divers.

L'assemblée est informée que le Conseil communal a décidé que le vote se ferait à bulletin secret. Pour assister le bureau de vote, il est proposé la nomination des scrutateurs suivants :

- Mme Adelaïde Michaud – Mme Françoise Darbellay-Dorsaz – M. Samuel Lequint

L'assemblée accepte cette proposition.

2. Télés-Vichères-Liddes SA (TVL SA):

2.1. Présentation du dossier

En préambule, la Présidente informe l'assemblée que, comme indiqué précédemment, les éléments présentés ce soir ont déjà été présentés par la société TVL SA à l'assemblée primaire de juin. Ce soir, il sera donné plus de précisions sur la planification financière ainsi que la capacité financière de la commune.

Assemblée primaire extraordinaire du 28 août 2025

Contexte et bref historique

1) Liens entre la commune de Liddes et les TVL SA

- Gouvernance
 - o Pas de participation au capital-actions
 - o Un représentant du conseil communal au conseil d'administration
- Historique du soutien financier à TVL SA
 - o Cautionnement des crédits LIM (1998 et 2011)
 - o Soutien annuel : 69'100.— (pour l'amortissement des crédits LIM) => 200'000.— 2023 et 2025
 - o Cautionnement du prêt bancaire (2013 puis renouvelé en 2019)
 - o Prêt accordé pour l'achat de la dernière ratrack : CHF 500'000.— (2017)
- Synergie au niveau des ressources humaines
 - o Travail hivernal pour l'équipe communal

2) Projet avenir TVL SA

- Échéance de la concession du téléski en 2029
- Etablissement de la vision stratégique de la société avec des projets en plusieurs étapes de réalisation.
- Sollicitation de la commune pour un soutien financier pour l'étape 1 du projet, soit le renouvellement du téléski.

Présentation du projet de renouvellement du téléski

Les informations présentées de ce soir proviennent de la société TVL SA, qui a analysé les variantes techniquement et légalement réalisables afin d'aboutir à la proposition présentée lors de la soirée d'information du mois de juin ainsi qu'à celle de ce jour.

Cette présentation résulte des travaux d'un groupe de travail (COPIL) mis en place en juin 2022, réunissant des membres du Conseil d'administration des TVL SA, des représentants privés ainsi que des représentants communaux.

L'objectif de la soirée n'est pas de débattre de la pertinence de certains détails du projet élaboré par la société des TVL, mais bien de se prononcer sur le soutien - ou non - de la commune au projet tel qu'il a été analysé et présenté.

Assemblée primaire extraordinaire du 28 août 2025

1) Aspects techniques du projet (annexe 1)

- Le tracé est identique à l'actuel avec des gares de départ et d'arrivée situées aux mêmes emplacements. Cette variante a été privilégiée par rapport à un prolongement ou à un déplacement de l'installation notamment pour des raisons de contraintes environnementales.
- Le téléski actuel sera remplacé par un téléski à 4 places à pinces fixes qui est un produit standard. L'option d'un téléski débrayable n'a pas été retenu car jugé beaucoup trop cher à l'achat.
- Un appel d'offres pour ce produit a été lancé sous la forme d'une prestation clé en main, incluant les études et la réalisation du projet.
- Le choix s'est porté sur la société Garaventa SA.
- Planning prévisionnel : la mise à l'enquête est prévue durant l'automne. En l'absence d'oppositions, la commande du téléski pourrait être passée, permettant un début des travaux au printemps 2026 et une mise en service pour l'hiver 2026, sous réserve de l'approbation des différents partenaires sollicités à soutenir financièrement le projet.
- La capacité horaire serait identique à la capacité actuelle, soit 800 à 1'000 personnes par heure.

2) Aspects légaux du projet (annexe 2)

Le district franc fédéral limite les possibilités.

Une demande de renseignements a été adressée à la Commission cantonale des constructions et les services concernés ont émis un préavis positif avec des points d'attention à considérer dans le projet.

S'agissant du tourisme estival, il n'est désormais plus possible de construire une installation à câbles sans disposer d'un concept d'utilisation intégrant une vision multisaison. A ce stade, le concept du tourisme estival n'est pas encore arrêté, mais son cadre général est défini. La société doit développer un tourisme doux, notamment en raison des contraintes liées au district franc fédéral. Un groupe de travail dédié doit être constitué, en collaboration avec le PSB et la région, afin d'assurer la complémentarité des offres et la cohérence entre les différents acteurs.

3) Aspects financiers du projet (annexe 3)

Coût du projet « Avenir TVL » - 1ère étape

CHF 1.0 million : Assainissement financier de la société

CHF 6.0 millions : Remplacement du téléski

CHF 7.0 millions Total

Assemblée primaire extraordinaire du 28 août 2025

Planification financière TVL SA

Le montage financier du projet repose sur une équation rigoureuse et réaliste :

- CHF 3.5 millions : Commune de Liddes (contributions à l'investissement, participation au capital-actions, l'abandon de créance et contributions annuelles)
 - CHF 3.0 millions : Pays du St-Bernard (à fonds perdu via le fonds d'infrastructure)
 - CHF 0.5 million : Fonds privés (augmentation de capital)
-

CHF 7.0 millions Total

Aspects financiers du projet – les partenaires (annexe 4)

Demande de soutien auprès de la Commune de Liddes en termes de cash :

- 1) Abandon de la créance de la Commune envers TVL de CHF 500'000.- en 2026
- 2) Entrée dans le capital-actions pour CHF 500'000.- en 2026 (32% de l'actionnariat de la société)
- 3) Contribution à l'investissement à fonds perdu
 - CHF 250'000.- en 2026
 - CHF 750'000.- en 2027
- 4) Augmentation de la contribution annuelle de CHF 69'100.- à CHF 200'000.-

Demande de soutien auprès du Pays du St-Bernard via le fonds d'infrastructure

- 1) 50% du coût du projet (selon les règles établies par le fonds) hors assainissement de la société
→ CHF 3'000'000.- étalés sur 4 ans (2026-2029)
- 2) Calibrage des flux financiers en fonction de la capacité du fonds et sans préériter les autres projets en cours ou à venir inclus une marge de réserve
- 3) Décision attendue le 10.09.2025 (Conseils communaux de Liddes et Orsières)

La Présidente précise que les autres projets touristiques de la région ne seront pas préterités par le projet TVL. Une marge financière est prévue afin de permettre à d'autres projets régionaux de bénéficier du fonds, un point auquel la commune attachait une importance particulière.

Demande de soutien auprès de la Commune Val de Bagnes

- 1) But : disposer des liquidités en temps voulu
- 2) Demande d'un prêt de CHF 2'000'000.- en 2026 remboursable à hauteur de CHF 500'000.- par an de 2027 à 2031
- 3) Position de la Commune de Val de Bagnes : prêt accordé

Assemblée primaire extraordinaire du 28 août 2025

Aspects financiers du projet – fonctionnement de la société TVL SA

Prévisions financières

- 1) Modélisation sur la base des 6 dernières années
- 2) Considération des nouveaux tarifs du PASS :
- 3) Prise en compte d'une augmentation du CA des remontées mécaniques et d'une diminution des charges d'exploitation

Résultats

- 1) La contribution annuelle demandée de CHF 200'000.- permet de couvrir la perte d'exploitation et de dégager un bénéfice d'env. CHF 150'000.- / an
- 2) Le cash-flow généré d'env. CHF 190'000.- servira à amortir le prêt NPR et à financer les investissements futurs de la société (renouvellement d'installations, machines,...)

4) Position du Conseil communal de Liddes

La Présidente explique que, pour pouvoir se positionner, le conseil a d'abord réfléchi à la capacité financière de la Commune et s'est interrogé sur la possibilité de soutenir ce projet, sans compromettre d'autres projets à venir.

Dans ce cadre, une planification financière des investissements sur dix ans a été lancée à l'automne dernier. Un important travail de récolte des données et d'analyse a été mené, compte tenu des importants projets nécessitant des prises de décisions. Cet outil sera mis à jour annuellement lors de l'établissement du budget en fonction de l'avancement des projets communaux et de la capacité financière.

Cette thématique ayant suscité des interrogations de la part de l'assemblée au mois de juin, nous vous présentons ce soir, de manière plus détaillée, le travail effectué et la méthodologie employée. La présentation ne portera toutefois pas sur le contenu précis des projets ni sur leur réalisation.

Pour la présentation, la Présidente passe la parole à M. Antoine Tornay.

4.1) Planification financière

M. Antoine Tornay rappelle en préambule la raison de la planification. En septembre 2024, de nombreux projets ont été soumis au conseil communal, sans qu'une vision claire des moyens financiers disponibles ne permette d'envisager sereinement la réalisation de ces investissements. Il devenait donc indispensable de déterminer si la commune dispose des ressources nécessaires pour assumer ses ambitions.

L'objectif de cette planification est de fournir une vision chiffrée des missions de la commune et de refléter les axes prioritaires pour les dix prochaines années. Elle vise également à garantir une cohérence entre les prestations à fournir et les ressources financières requises pour leur mise en œuvre.

Assemblée primaire extraordinaire du 28 août 2025

Cette planification a suivi le calendrier suivant :

Septembre 2024

- > Décision d'établir une planification pluriannuelle
- > Information aux différentes parties et début de la mise en œuvre

Septembre 2024 à novembre 2024

- > Données de base détaillées pour établir la planification des investissements
- > Consolidation des investissements avec le conseil communal et les services communaux

Novembre 2024 à janvier 2025

- > Analyse et simulation des données pour établir la planification des sources de financement (y compris le renouvellement de concession FMO)
- > Consolidation des différentes données et établissement de la synthèse

10.02.2025

- > Présentation de la planification au nouveau conseil communal

M. Antoine Tornay poursuit en expliquant les différents tableaux et chiffres de la planification

Au vu des résultats, M. Antoine Tornay confirme que la commune peut envisager sereinement les investissements prévus sans devoir, sur la base des hypothèses retenues, recourir au terme des 10 ans, à une augmentation de l'endettement communal.

4.2) Analyse de la demande

La Présidente remercie M. Tornay et poursuit en expliquant que la planification confirme que le soutien au renouvellement du téléski est économiquement supportable pour la commune sans l'endetter de manière plus conséquente.

A la suite de l'analyse financière, le Conseil communal a étudié les points suivants :

- Gouvernance

Le Conseil communal s'est montré favorable à la proposition d'entrer au capital-actions de la société à hauteur de 32 %, cette participation ayant été jugée raisonnable et adaptée à la taille et à l'activité de la société.

- Soutien financier accordé pour des projets touristiques d'importance régionale

Le Conseil communal a estimé que la commune de Liddes avait un intérêt à soutenir le tourisme génératrice de revenus pour l'ensemble de la région. Par le passé, un soutien financier avait déjà été accordé pour les projets de tourisme estival à hauteur de 70 % pour la cabane de Mille et de 60 % pour la cabane de la Tsissette.

- Analyse des variantes et impact sur la commune de Liddes

Le Conseil a analysé les variantes possibles et de l'impact sur la commune de Liddes :

Assemblée primaire extraordinaire du 28 août 2025

Si le projet est soutenu :

- Renouvellement de l'infrastructure : 3,5 millions CHF de subvention communale avec une station de ski qui continue son activité

Si le projet n'est pas soutenu :

- Arrêt des installations en 2029 et démantèlement de la station.
- Pertes financières liées au prêt non remboursé sur la dameuse (CHF 500'000.-)
- Cautionnement sur les prêts bancaires (CHF 340'000.-)
- Prêt cantonal (CHF 172'000.-)
- Coûts du démantèlement probablement (en partie du moins) à charge de la Commune de Liddes

→ Coût total estimatif pour la Commune d'environ 2 à 2.5 millions CHF.

Ces analyses ont conduit le Conseil communal à se prononcer en faveur de la demande des TVL SA en tant que pôle touristique hivernal régional et du développement économique local.

A la suite de la présentation, la Présidente passe la parole aux participants et répond aux questions suivantes :

- Par rapport à la situation de la société et au montant investi par la commune, il est demandé pourquoi le pourcentage de la commune dans la société n'est que de 32 % et qu'en est-il de la distribution du bénéfice entre privés et fonds publics ?

La Présidente répond que la hauteur de l'investissement ne détermine pas la participation au capital-actions, ce sont deux mécanismes séparés. L'investissement de la commune se fait à fonds perdus et ensuite un montant est prévu pour la participation au capital-actions. Celle-ci a été discutée et pour le Conseil communal, la participation à hauteur d'un tiers a été jugée raisonnable. La commune sera actionnaire majoritaire.

La société sera maintenue en vie grâce à la participation de la commune. Il n'y a donc aucun risque de distribution de bénéfices aux actionnaires privés.

- Est-ce que la décision que l'assemblée prendra ce soir est conditionnelle à la décision que prendra la commune d'Orsières par rapport au Fonds d'infrastructure ?

La Présidente répond qu'effectivement il faut une décision positive des deux partenaires, qui sont : la commune de Liddes ce soir et le Pays du St-Bernard via le Fonds d'infrastructure le 10 septembre. Si l'un des deux partenaires refuse, le projet sera remis en question. Le vote de ce soir reste également conditionnel à l'acceptation du Fonds d'infrastructure le 10 septembre.

Assemblée primaire extraordinaire du 28 août 2025

2.2. Décisions

La Présidente donne une explication sur les deux questions posées et propose à l'Assemblée de passer au vote à bulletin secret dans le bureau prévu à cet effet.

Questions :

1) Acceptez-vous le soutien financier de la commune de Liddes envers les TVL SA pour le projet de renouvellement du télésiège qui comprend les montants suivants (décision globale) :

- maintien de la contribution annuelle communale de CHF 200'000.- ;
- abandon de créance de CHF 500'000.- ;
- entrée de la commune de Liddes dans le capital-actions à hauteur de CHF 500'000.- ;
- contribution à l'investissement de CHF 1 million ?

Résultats du vote à bulletins secret :

Nombre de bulletins rentrés	:	210
Blancs	:	3

Nombre de bulletins valables	:	207
------------------------------	---	-----

Oui	:	192
Non	:	15

Pourcentage d'acceptation	:	92.75 %
---------------------------	---	---------

2) En cas de refus de l'Assemblée primaire à la question 1), acceptez-vous un soutien financier de la commune pour une contribution communale annuelle de CHF 200'000.- jusqu'à la fin de la concession du télésiège en 2029 ?

Résultats du vote à bulletins secret :

Nombre de bulletins rentrés	:	210
Blancs	:	10

Nombre de bulletins valables	:	200
------------------------------	---	-----

Oui	:	181
Non	:	19

Pourcentage d'acceptation	:	90.5 %
---------------------------	---	--------

Assemblée primaire extraordinaire du 28 août 2025

La Présidente remercie les citoyens pour le taux de participation qui légitimise ce projet important pour notre commune.

3. Divers

M. Stève Lattion, Président de la société des TVL remercie chaleureusement les participants pour le fort soutien apporté à la station. Il souligne la responsabilité qui incombera au Conseil d'administration de mener à bien ce projet afin d'assurer la pérennité de la station pour de longues années.

Liddes, le 28 août 2025

Pour la Commune

La Présidente

La Secrétaire

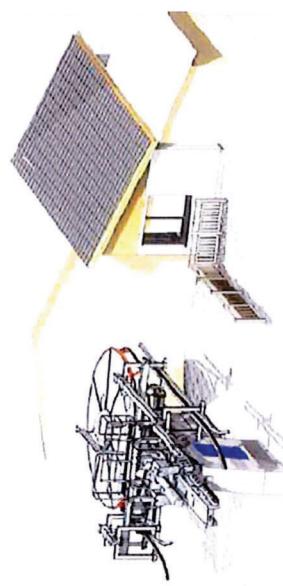
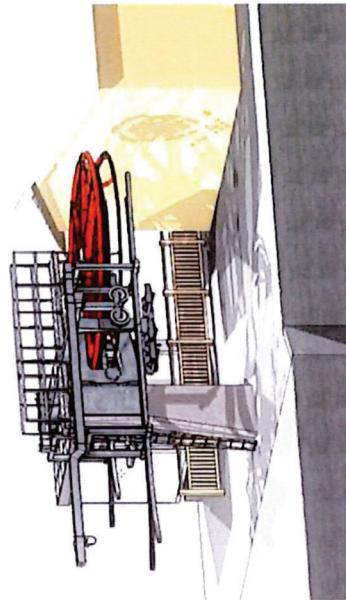
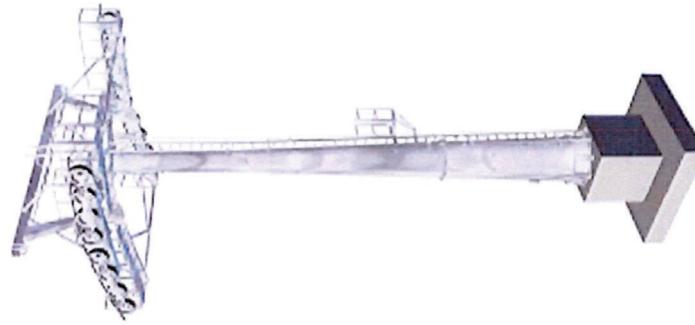
Tiziana Lattion

Astrid Michelod Bonvoisin

Aspects techniques du projet

Données techniques

- 1) Tracé identique à l'actuel
- 2) Gares de départ et d'arrivée situées aux mêmes emplacements
- 3) Télésiège 4 places à pinces fixes avec tapis d'embarquement
 - a) Appel d'offres pour une prestation «clé en main»
 - b) Analyse et choix du mandataire
 - c) Planning prévisionnel



Aspects techniques du projet

Caractéristiques topographiques

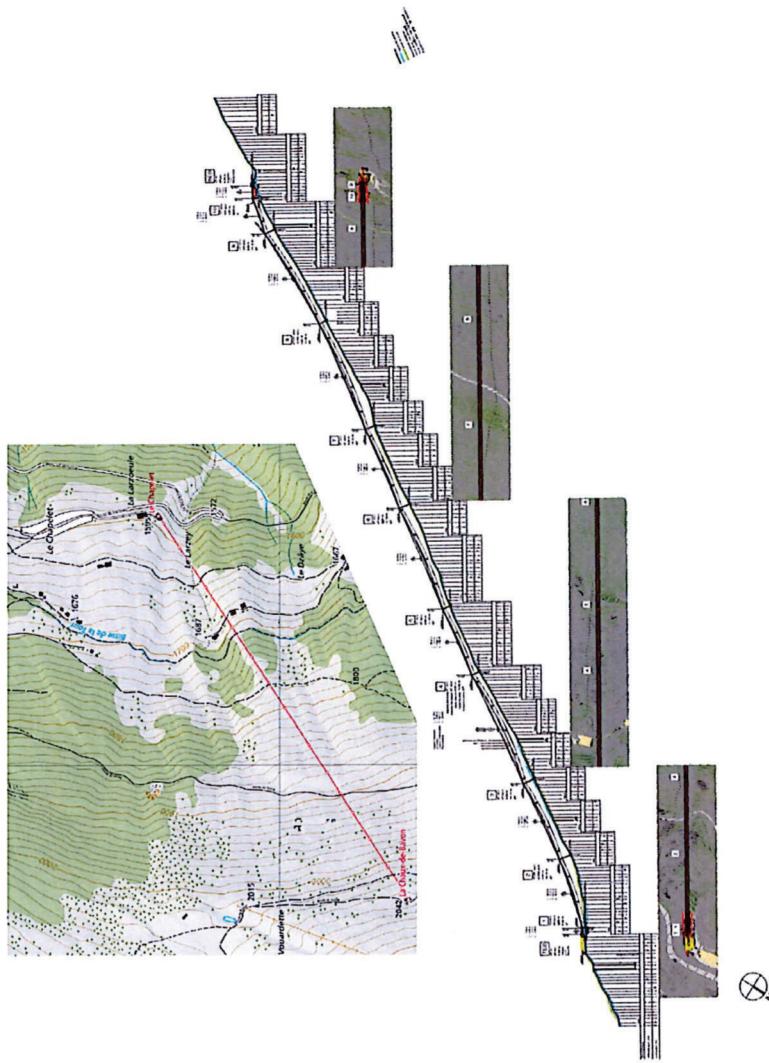
Hauteur du câble gare aval	1'599.35	m
Hauteur du câble gare amont	2'047.30	m
Dénivelation	447.95	m
Longueur horizontale	1'040.00	m
Longueur suivant la pente (entre poutres centrales)	1'136.42	m
Inclinaison du câble moyenne	43.07	%

Généralités

Côté montée	droite	
Largeur de voie	4.80	m
Nombre de pylônes	10	Qté.
Diamètre du câble porteur-traction	36	mm
Longueur du câble sans fin	2'299.41	m
Puissance continue nécessaire de l'entraînement principal	145	kW
Puissance au démarrage nécessaire de l'entraînement principal	193	kW
Puissance nécessaire de l'entraînement de secours	125	kW

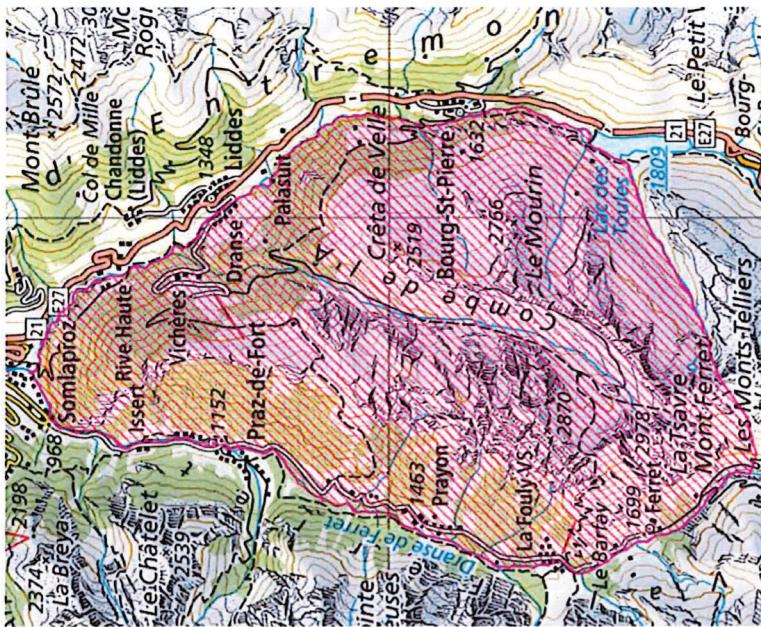
Capacité finale

Vitesse de marche	2.6	m/s
Temps de transport	7.28	min
Capacité de transport vers l'amont	1'000	P/h
Capacité de transport vers l'avant	1'000	P/h
Nombre de véhicules	62	Qté
Espacement	37.09	m
Intervalle de temps entre véhicules	14.26	s



Aspects légaux du projet

1) Domaines environnementaux



2) Procédure réalisée

Une demande de renseignements a été adressée auprès de la Commission Cantonale des Constructions de l'Etat du Valais avec réponse notifiée le 12 juillet 2024.

Les services consultés émettent des préavis positifs avec points d'attention à considérer.

Aspects financiers du projet

COÛTS INVESTIS-SEMENT	FINANCEMENT			PRIVÉS (augm. capital- actions)
	COMMUNE DE LIDDES	PAYS DU SAINT-BERNARD	Total	
ÉTAPE 1 - ASSAINISSEMENT STÉ + REMPLACEMENT TÉLÉSIÈGE				
Assainissements comptes*	1'000'000	1'000'000	1'000'000	
Remplacement télésièges	5'188'800			
Mandat Garaventa	530'000			
Hors mandat				
Total	5'718'800	953'133	1'429'700	2'382'833
Divers et imprévus (5 %)	281'200	46'867	70'300	117'167
TOTAL	7'000'000	2'000'000	1'500'000	3'500'000
				500'000 7%
				43%
				50%
				50 %

Aspects financiers du projet – les partenaires

Demande de soutien auprès de la Commune de Liddes

- 1) Abandon de la créance de la Commune envers TVL de CHF 500'000.- en 2026
- 2) Entrée dans le capital-actions pour CHF 500'000.- en 2026 (32% de l'actionnariat de la société)
- 3) Contribution à l'investissement à fonds perdu
 - CHF 250'000.- en 2026
 - CHF 750'000.- en 2027
- 4) Augmentation de la contribution annuelle de CHF 69'100.- à CHF 200'000.-

En termes de cash pour la Commune

	2026	2027	2028	2029	2030 et ss.
Montant	CHF 950'000.-	CHF 950'000.-	CHF 200'000.-	CHF 200'000.-	CHF 200'000.-
Détail			kCHF 750 invest. kCHF 250 contr. ann.		
Remarque			Pas de cash pour l'abandon de la créance	Contribution annuelle	Contribution annuelle

Aspects financiers du projet – les partenaires

Demande de soutien auprès du Pays du St-Bernard via le fonds d'infrastructure

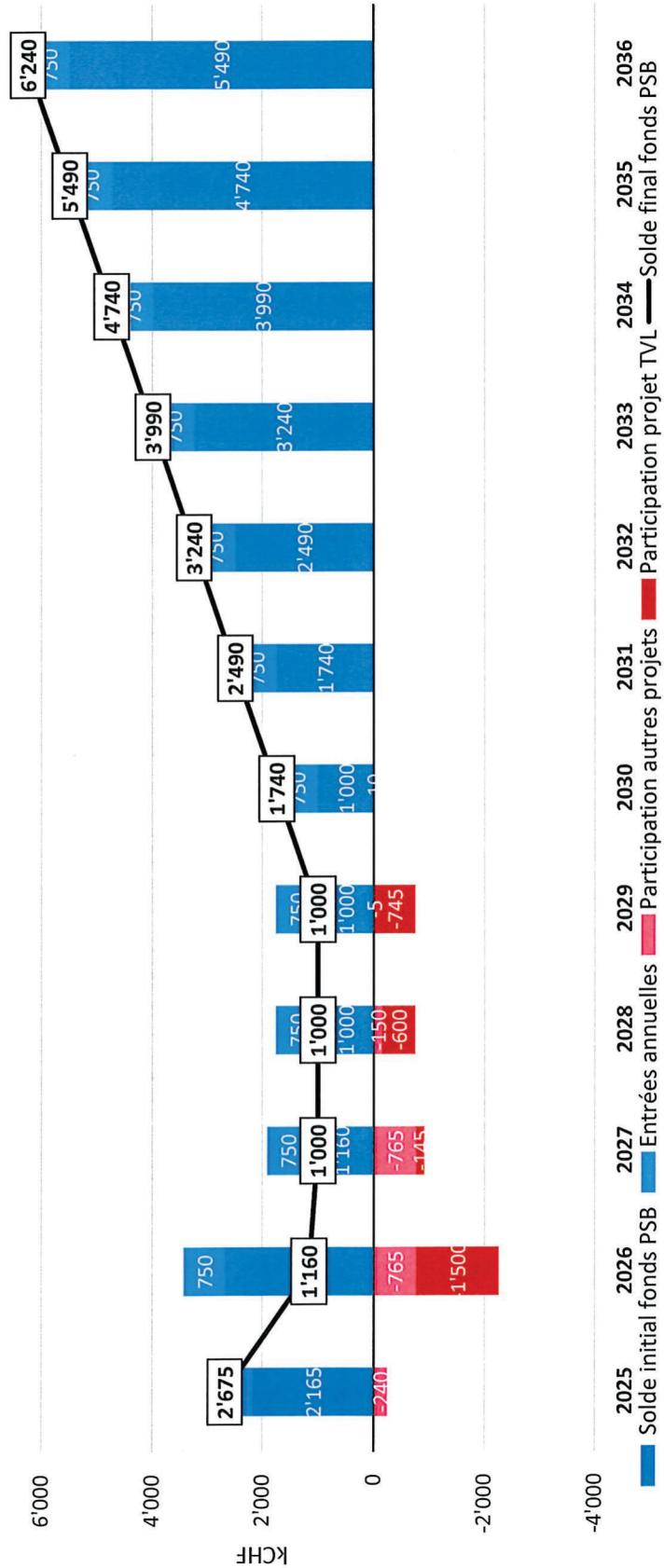
- 1) 50% du coût du projet (selon les règles établies par le fonds) hors assainissement de la société
→ CHF 3'000'000.- étalés sur 4 ans (2026-2029)
- 2) Calibrage des flux financiers en fonction de la capacité du fonds et sans préériter les autres projets en cours ou à venir inclus une marge de réserve
- 3) Décision attendue le 10.09.2025 (Conseils communaux de Liddes et Orsières)

Demande de soutien auprès de la Commune Val de Bagnes

- 1) But: disposer des liquidités en temps voulu
- 2) Demande d'un prêt de CHF 2'000'000.- en 2026 remboursable à hauteur de kCHF 500'000.- / an de 2027 à 2031
- 3) Position de la Commune de Val de Bagnes: prêt accordé

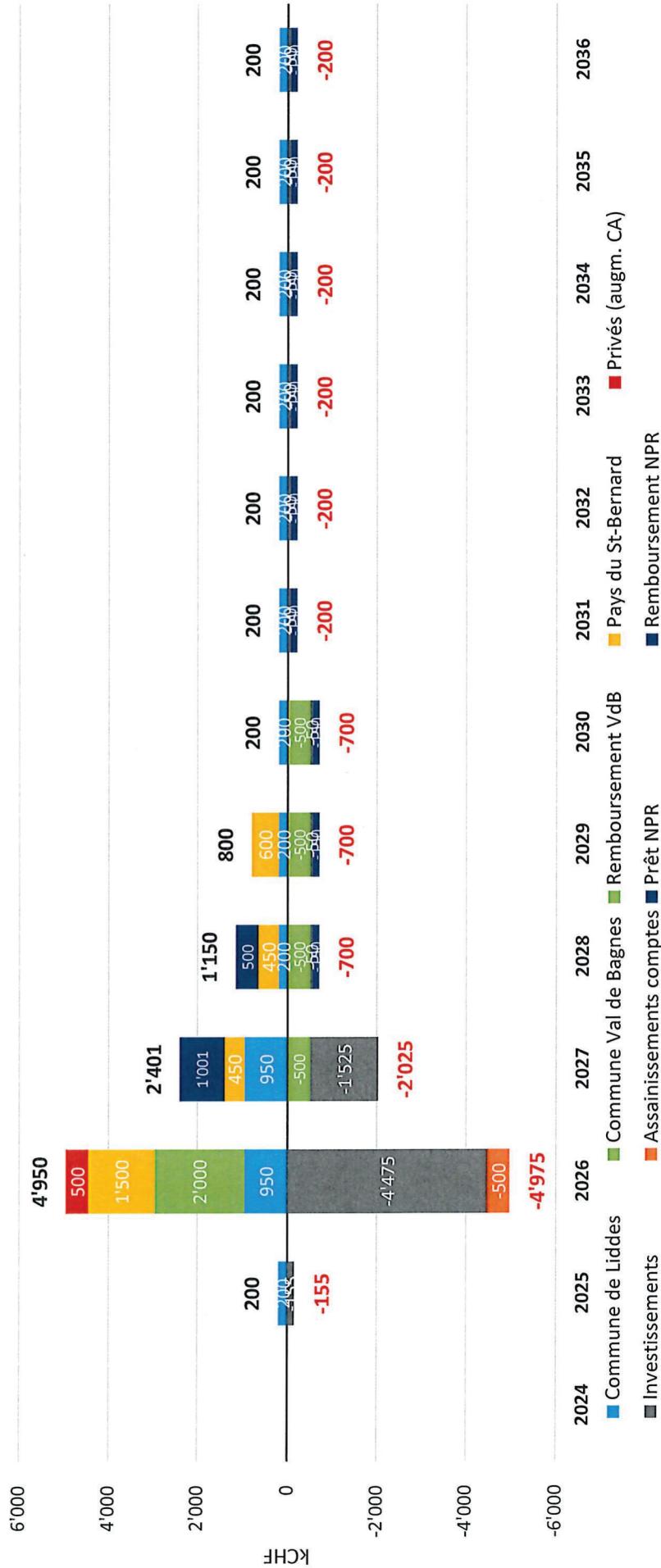
Aspects financiers du projet – les partenaires

Evolution fonds PSB
(variante 2)



Aspects financiers du projet – en résumé

Flux financiers



PROJET AVENIR TVL



Présentation Assemblée Primaire
de Liddes du 17.06.2025



Organisation

Conseil d'administration des TVL SA se compose de membres bénévoles qui se répartissent les diverses commissions (présidence, exploitation, marketing, sécurité, restauration, construction,...): gestion stratégique et opérationnelle

Composition actuelle: Stève Lattion, Dany Tornay, Tiziana Lattion, Florian Crittin, Damien Brodt, Patrice Michaud, Julien Tornay, Elodie Darbellay et Christophe Fusay

Exploitation: le chef d'exploitation (responsable opérationnel remontées mécaniques + restauration) est accompagné par 23 employés (13 aux remontées mécaniques et 10 pour la restauration au bar des neiges et au restaurant), ce qui correspond à 7 EPT sur la saison (gestion courante et opérationnelle)

Un comité de pilotage (Copil) pour le projet « AVENIR TVL SA » composé de 6 commissions (technique, construction, environnement, juridique, voisinage, finance) et d'un secrétariat: force de proposition

Composition: Dany Tornay, Florian Crittin, Tiziana Lattion, Cindy Rosset, David Marquis, Stève Lattion, Karyne Gross et Christophe Fusay

Historique

- 1974 : Construction du premier télésiège au lieu-dit le Chapelet
Construction du téléski de Bavon
Construction du restaurant et des dortoirs
Initiateur du projet : M. Edmond Joris, entrepreneur d'Orsières
- 1996 : Révision totale du télésiège
- 1997 : Démontage du téléski de Bavon
Construction téléski La Chaux + téléski La Vuardette
Création de la SA et reprise de la société à l'Hoirie Joris
- 2003 : Construction du Bar des Neiges
Installation du Baby-lift
- 2004 : Révision importante du télésiège
- 2009 : Renouvellement de la concession du télésiège
- 2019 : Agrandissement du Bar des Neiges

A wide-angle photograph of a mountain range. The foreground shows a snow-covered slope with some tracks. The middle ground features a dense forest of snow-laden evergreen trees. In the background, majestic peaks rise against a bright blue sky. A small amount of smoke or steam is visible near the top center of the frame.

Le souhait des TVL SA est de proposer un projet **ATTRAYANT ET RAISONNABLE** en phase avec la nature, respectant les propriétaires fonciers et les exploitants de l'alpage, conforme à une logique financière prudente.

Ce projet devra également répondre aux besoins et attentes de la clientèle actuelle.



Vision globale

Nouveau téléski

Enneigement mécanique

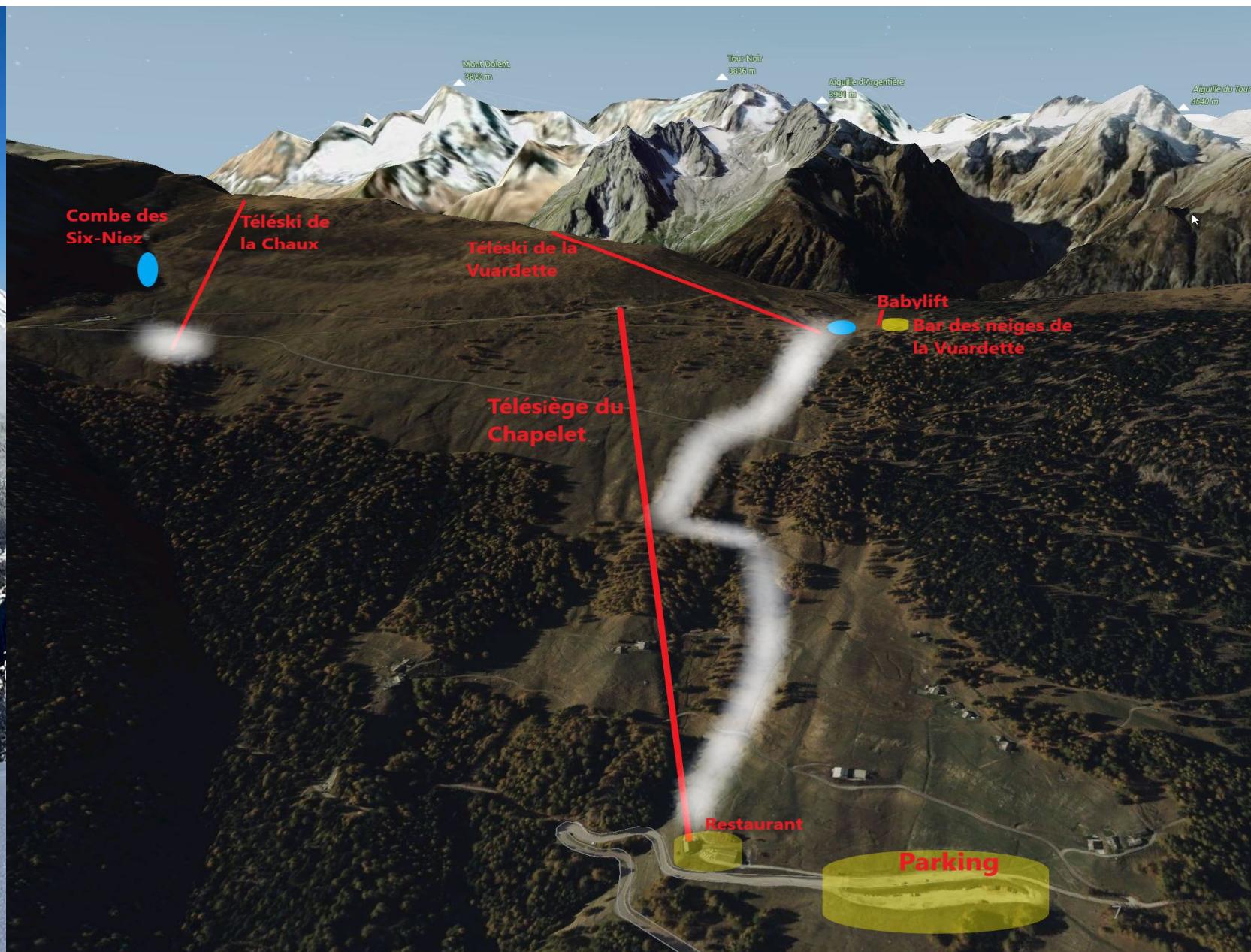
Bassins de rétention
d'eau

Aménagement chapelet

Parking

Garage à dameuses

Tourisme multi-saisons



Le lac de Frience et son espace récréatif à Gryon



Faisabilité technique: OK

- Retenues collinaires: suffisamment d'eau de fonte? Emplacement des bassins?
- Enneigement mécanique: emplacements?
- Télésiège: tracé? Emplacement départ et arrivée? Type de télésiège?
- Parking: agrandissement?
- Restaurant et dortoirs: divers aménagements et maintien d'une partie de l'existant?
- Couvert à dameuses?
- Tourisme multisaisons: chemins aménagés? Aménagement bassins? Autres activités envisageables? Bon des neiges utilisable hors période estivale?

The background of the slide is a wide-angle photograph of a mountainous landscape. In the foreground, there's a snow-covered slope with several parallel tracks from a snowcat or similar machine. A small wooden cabin sits on a hillside. The middle ground shows a valley with a winding road through a forest of snow-laden coniferous trees. In the background, a range of majestic mountains with snow-capped peaks stretches across the horizon under a clear blue sky.

Faisabilité légale: OK

- Demande de renseignements auprès du Canton (9 services consultés) :
 - Forêt, nature, paysage
 - Dangers naturels, géologie, cours d'eau
 - Agriculture
 - Mobilité, route, transport des voyageurs
 - Economie, tourisme, innovation
 - Chasse, pêche, faune
 - Développement territoriale
 - Environnement
 - Administratif et juridique
- Pas de feux rouges
- Plusieurs points d'attention et recommandations

The background of the slide is a wide-angle photograph of a mountainous landscape. In the foreground, there's a snow-covered slope with some tracks or paths. A winding road or path leads through the snow towards a cluster of small buildings or chalets nestled among trees. The middle ground shows more snow-covered hills and a valley floor. In the background, majestic snow-capped mountains rise against a clear blue sky. There are a few wisps of white clouds near the peaks.

Faisabilité financière

- **Investissement**
 - Enveloppe budgétée entre 12-14 millions pour l'ensemble des travaux
 - 1 million pour recapitaliser la société

Ce projet passera par une augmentation du capital-actions, une forte participation des principaux partenaires (Commune de Liddes, Destination Pays du St-Bernard et Canton) ainsi que d'autres investisseurs potentiels
- **Fonctionnement**
 - Véracité du projet: prévisions et hypothèses financières plausibles laissant augurer un projet viable
 - La réussite du projet passera par une augmentation des recettes et une maîtrise stricte de charges

Le projet AVENIR TVL dans son intégralité est « une feuille de route »

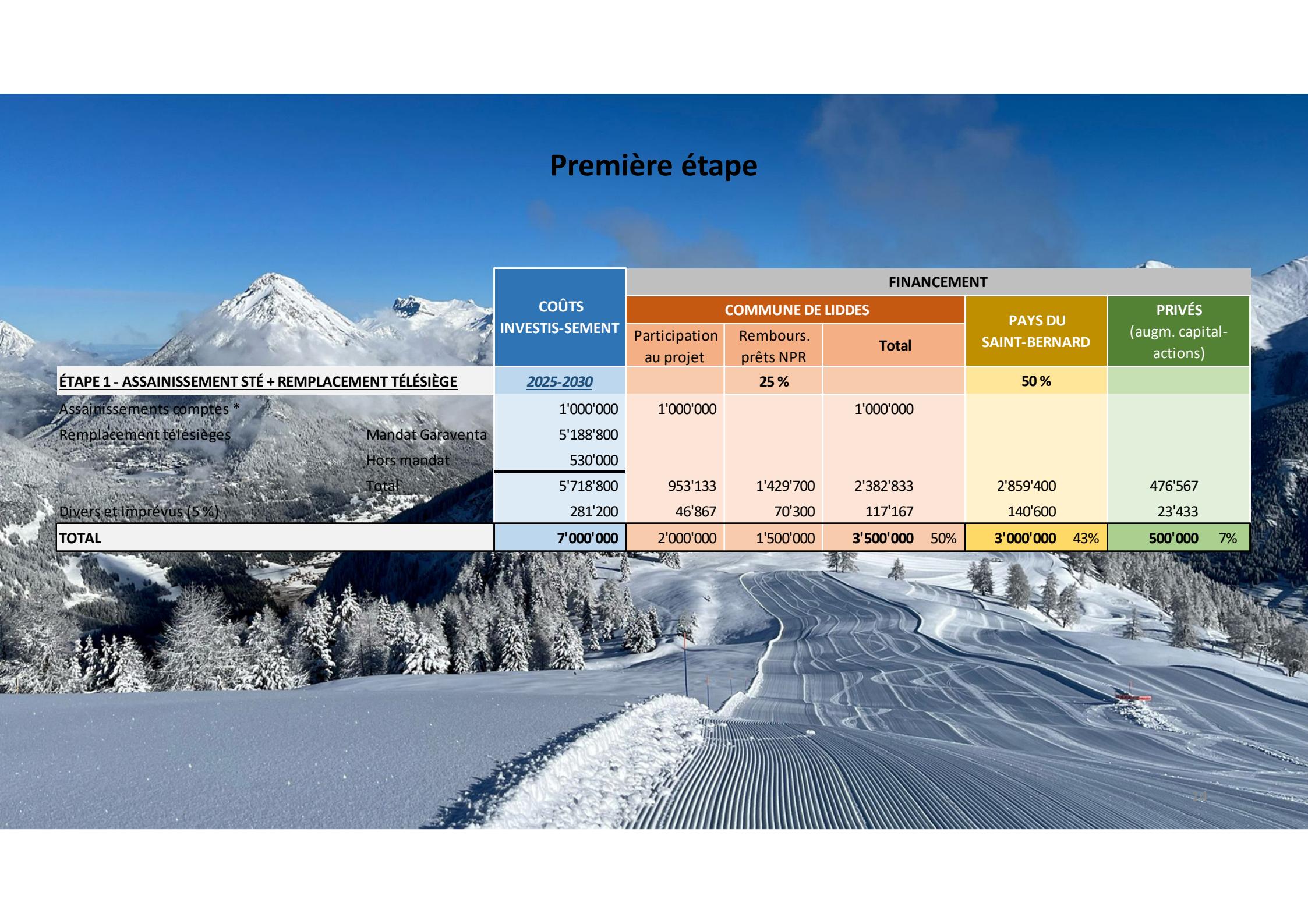
La réalisation du projet est scindée en **3 étapes indépendantes et distinctes**

- la 1^{ère} étape : assainissement et changement de télésiège 2025 et 2030
- la 2^{ème} étape : enneigement mécanique et aménagement été de 2031 à 2033
- la 3^{ème} étape : amélioration restaurant, garage à dameuse et parking de 2033 à 2036

Master plan

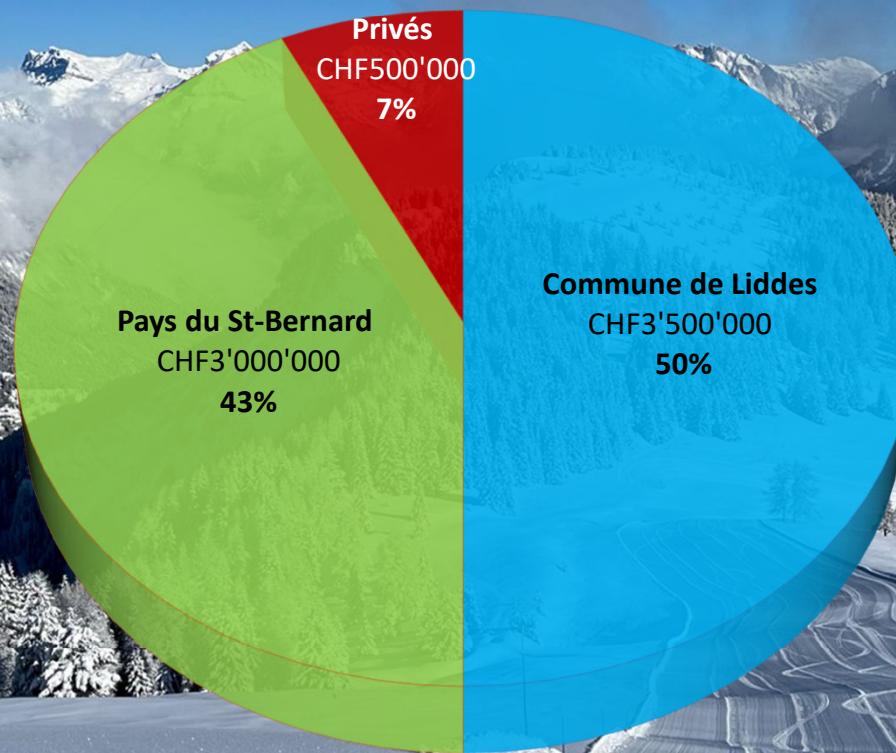
COÛTS INVESTIS-SEMENT	
ÉTAPE 1 - ASSAINISSEMENT STÉ + REMPLACEMENT TÉLÉSIÈGE	<u>2025-2030</u>
Assainissements comptes*	1'000'000
Remplacement télésièges	5'188'800
Mandat Garaventa	
Hors-mandat	530'000
Total	5'718'800
Divers et imprévus (5 %)	281'200
TOTAL	7'000'000
ÉTAPE 2 - ENNEIGNEMENT MÉCANIQUE	<u>2031-2033</u>
Etudes	400'000
Bassin de retenion d'eau	2'500'000
Enneigement mécanique	1'400'000
Tourisme multi-saisons	187'500
Divers et imprévus (5 %)	215'000
TOTAL	4'702'500
ÉTAPE 3 - AMÉLIORATION RESTAURANT + PARKING + GARAGE	<u>2034-2035</u>
Modernisation bâtiment Chapelet	870'000
Agrandissement parking	160'000
Garage dameuses	890'000
Divers et imprévus (5 %)	96'000
TOTAL	2'016'000
TOTAL GÉNÉRAL	13'718'500

Première étape



ÉTAPE 1 - ASSAINISSEMENT STÉ + REMPLACEMENT TÉLESIÈGE	COÛTS INVESTIS-SEMENT 2025-2030	FINANCEMENT				
		COMMUNE DE LIDDES	PAYS DU SAINT-BERNARD	PRIVÉS (augm. capital-actions)		
Assainissements comptes *	1'000'000	Participation au projet	Rembours. prêts NPR	Total	50 %	
Réplacement télésièges	5'188'800					
Mandat Garaventa						
Hors mandat	530'000					
Total	5'718'800	953'133	1'429'700	2'382'833	2'859'400	476'567
Divers et imprévus (5 %)	281'200	46'867	70'300	117'167	140'600	23'433
TOTAL	7'000'000	2'000'000	1'500'000	3'500'000	50%	3'000'000
					43%	500'000
						7%

Apports à fonds perdus des partenaires



Investissement total : CHF 7'000'000

Pour quelles raisons investir?

Économie

- Véritable rôle social, un lieu de rencontre, une activité parascolaire forte
- Garder les populations à la montagne, maintenir des emplois
- Facteur clé dans la décision de séjournier dans un endroit
- Effet de levier majeur pour l'ensemble des prestataires touristiques (les clients effectuent plus de 90% de leurs dépenses auprès d'autres prestataires)

Héritage

- Générations précédentes se sont battues pour nous offrir ce domaine, valorisation du patrimoine
- La communauté a envie d'un domaine skiable et qu'elle ne voit pas son avenir sans lui

Orientation

- La montagne ne doit plus évoquer que le ski mais le bien-être
- Anticiper la sortie d'un modèle où tout tourne autour du ski
- Transformation indispensable/ mise au goût du jour de la destination

Autres raisons

- «Société privée» qui offre un service public
- Pas une tâche régionale des autorités communales d'être propriétaire de remontées mécaniques mais contribue à son développement
 - Le domaine est entièrement situé sur leur territoire communal
 - Soutien de la seule société dont dépendent toutes les autres (il ne s'agit pas de favoriser une remontée par rapport à une autre, mais d'aider tous les métiers qui en découlent)
 - Une société qui s'inscrit dans la vision touristique de la commune et de la région

Contribution Commune de Liddes



Proposition de soutien pour la **première étape**

- Abandon de la créance de la Commune envers TVL de CHF 500'000.- en 2026
- Entrée dans le capital-actions pour CHF 500'000.- en 2026 (32 %)
- Contribution à l'investissement à fonds perdu
 - CHF 250'000 en 2026
 - CHF 750'000 en 2027
- Augmentation de la contribution annuelle de CHF 70'000.- à CHF 200'000.-

Contribution Commune de Liddes



En termes de **cash pour la commune**

- **2026 : CHF 950'000.-**

(kCHF 500 capital-actions + kCHF 250 contribution investissement + kCHF 200 contribution annuelle)
(non compris abandon créance de kCHF 500 => cash)

- **2027 : CHF 950'000.-**

(kCHF 750 contribution investissement + kCHF 200 contribution annuelle)

- **2028 : CHF 200'000.-**

(contribution annuelle)

- **2029 : CHF 200'000.-**

(contribution annuelle)

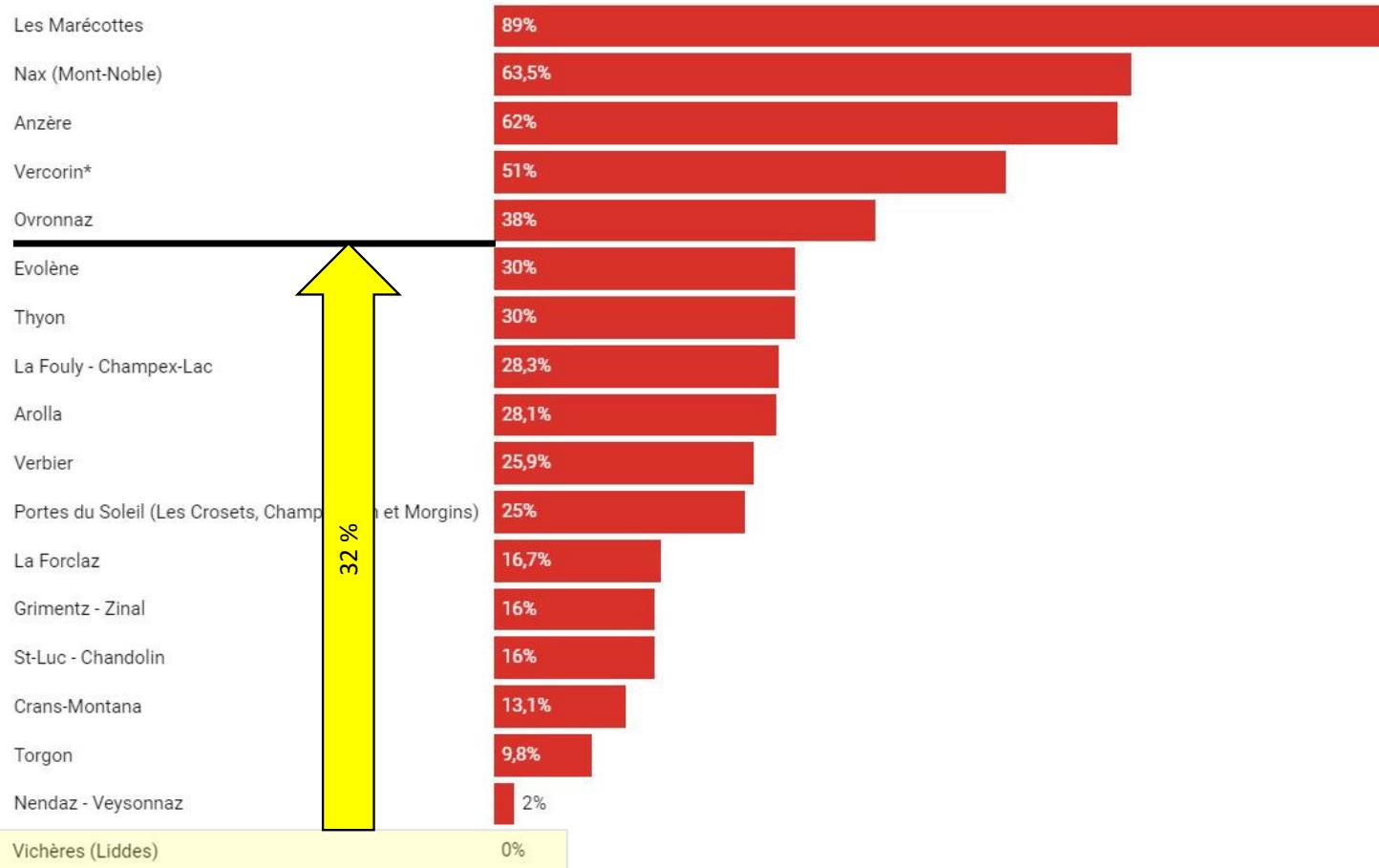
- **2030 et ss : CHF 200'000.-**

(contribution annuelle)

Capital-actions Commune de Liddes ?

La part des remontées mécaniques valaisannes en mains publiques

Capital-actions des sociétés de remontées mécaniques appartenant à des collectivités publiques en %



Contribution annuelle et contribution à l'investissement

Contributions annuelles

- Orsières pour les TélélaFouly-ChampexLac SA : CHF 270'000.-/an
- Evolène pour Espace Dent Blanche : CHF 250'000.-/an
- Bourg-St-Pierre pour Super St-Bernard: CHF 350'000.- à CHF 500'000.-/an (de 2000 à 2010)
- Difficilement comparable entre les communes (part de la Commune dans le capital-actions, garantie donnée par le commune sur l'éventuel déficit, mise à disposition du personnel communal, ...)

Proposition de maintien de la nouvelle contribution communale annuelle à CHF 200'000.-, ce qui correspond à environ 20% du chiffre d'affaire des TVL SA.

En cas de soutien par la Commune de Liddes de la première étape du projet à hauteur de 2 millions, **la destination Pays du St-Bernard pourrait apporter une contribution à fonds perdu de 3 millions** (moitié de la valeur des investissements)

Fonds d'infrastructure du PSB



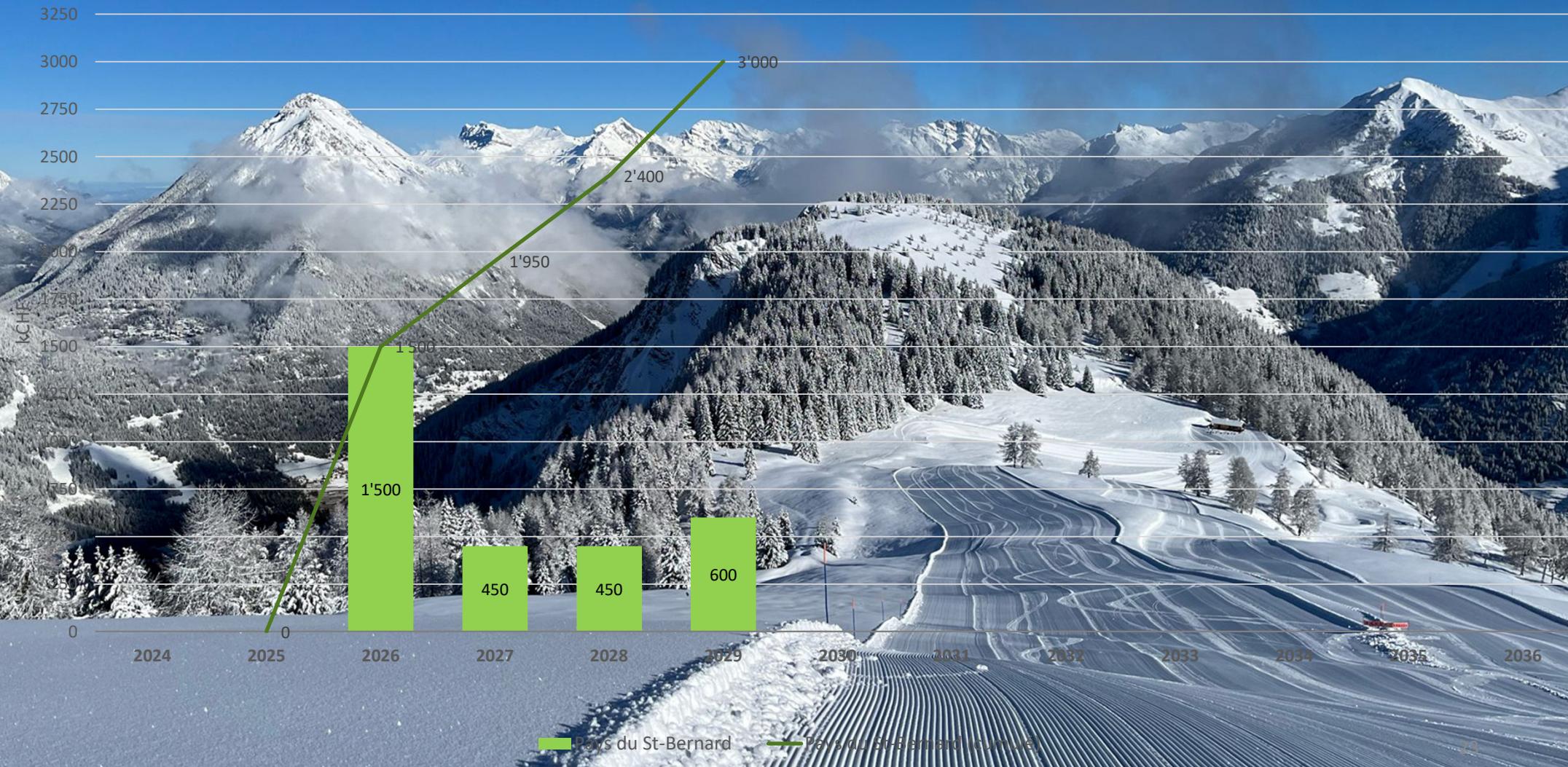
Démarches

- **Différents contacts avec le Pays du St-Bernard** (président et directeur) afin de connaître les règles applicables et la démarche à entreprendre
- Première demande sur l'ensemble du projet de MCHF 14
(retirée pour recalibration du projet -> scindée en 3 étapes distinctes)
- **Demande actuelle** sur les MCHF 7 d'investissements de la première étape
(permet au PSB et la Commune de Liddes de se prononcer à chaque étape)

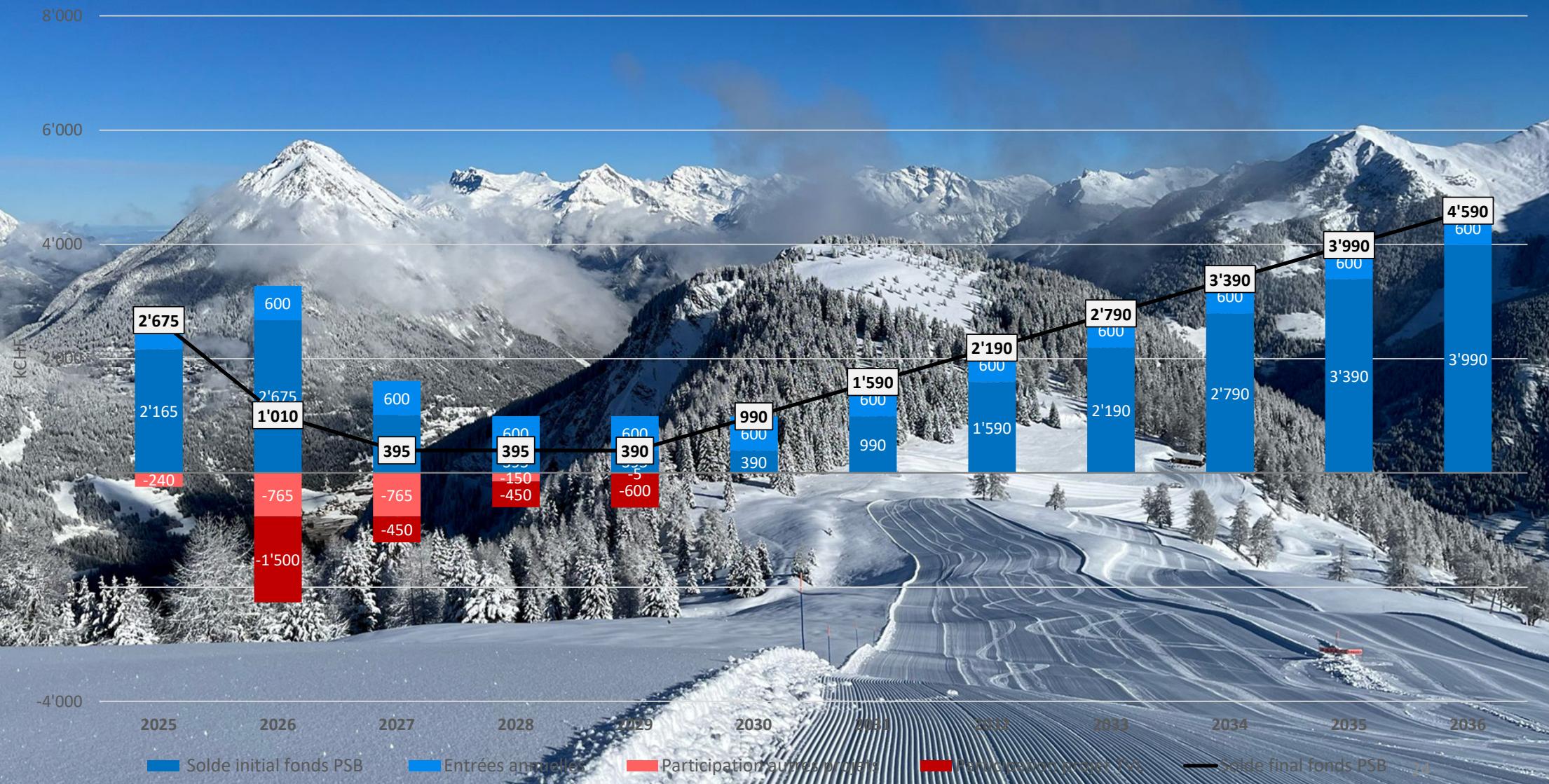
Règles définies avec le PSB

- Prise en compte de 50 % du montant d'investissement de la première étape (kCHF 3'000) comme prévu dans le règlement du fonds
- Calibrage de la sortie de fonds en tenant compte de :
 - Prise en compte d'une contribution annuelle de kCHF 600 sur les kCHF 750 actuel (marge de sécurité)
 - Intégration de tous les projets connus et annoncés au PSB à la date de la dernière rencontre du 24.02.2025 (kCHF 1'925) même si tous ne seront pas réalisés..
 - Prévoir un solde minimum de kCHF 400 pour des projets futurs non encore annoncés

Participation PSB



Evolution fonds PSB





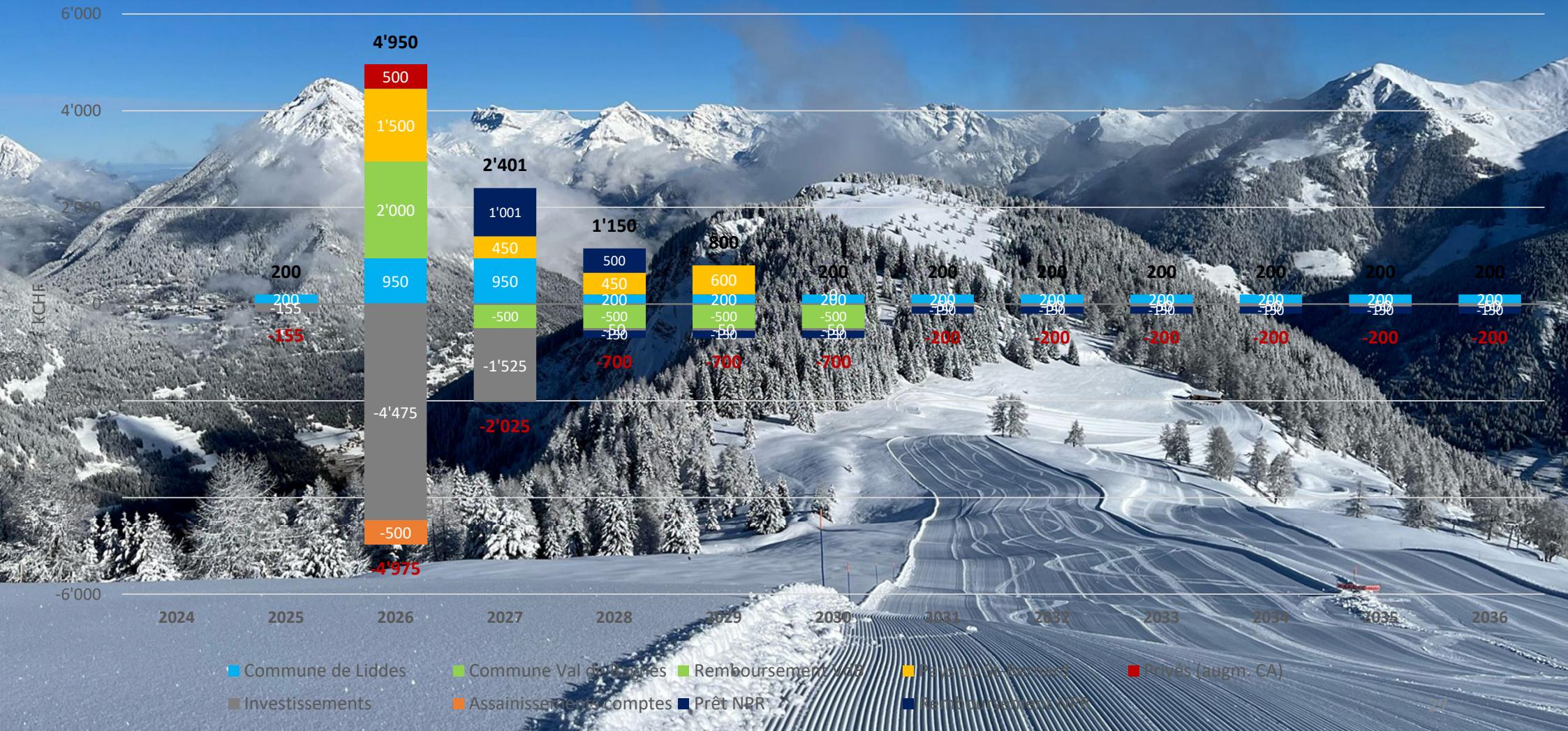
Soutien Val de Bagnes ?

Demande Commune Val de Bagnes

- **Problématique**
 - La contribution du fonds d'infrastructure du Pays du St-Bernard s'étalerait sur 4 ans
 - Les nouvelles installations seraient payées sur quelques mois, voire une année
- **Solution**
 - Obtenir un prêt de la part de la Commune de Val de Bagnes pour disposer d'assez de liquidités pour payer les travaux de renouvellement du télésiège
- **Démarche**
 - Plusieurs contacts ont eu lieu entre les délégués de TVL et la présidence, la vice-présidence et le secrétariat de la Commune de Val de Bagnes
 - Demande effectuée en date du 21 mai 2025 d'un **prêt sans intérêt de kCHF 2'000 en 2026**, remboursable à hauteur de kCHF 500 annuellement de 2027 à 2030
 - **En attente d'une réponse de VdB** (compétence du conseil communal)



Flux financiers



Prévisions

	Moyenne sur les 6 dernières années	Prévisions avec nouveaux tarifs PASS	Prévisions après la première étape
CA Remontées mécaniques	437'849.79	454'079.96	476'783.96
CA Restaurant	311'009.00	311'009.00	311'009.00
CA d'exploitation total	756'525.46	765'088.96	787'792.96
Contribution communale	69'100.00	200'000.00	200'000.00
Total recettes	847'442.13	965'088.96	987'792.96
Charges personnel RM	268'525.83	268'525.83	268'525.83
Charges personnel Restaurant	112'822.50	112'822.50	112'822.50
Charges personnel totales	381'348.33	381'348.33	381'348.33
Charges d'exploitaiton RM	169'387.83	169'387.83	133'000.00
Charges marchandises Restaurant	122'099.33	122'099.33	122'099.33
Charges d'exploitation Restaurant	18'798.50	18'798.50	18'798.50
EBITDA RM	- 6'737.54	16'166.30	75'258.13
EBITDA restaurant	57'288.67	57'288.67	57'288.67
Charges financières	21'617.33	21'617.33	10'808.67
EBITDA total	43'274.13	51'837.63	121'738.13
EBITDA avec contribution communale	128'333.55	251'837.63	321'738.13
Frais d'administration + impôts	44'898.17	44'898.17	44'898.17
Cash Flow opérationnel	- 9'005.58	14'677.87	76'839.96
Cash Flow après aide communale	83'979.00	185'322.13	276'839.96
Amortissements comptables	145'083.63	161'284.05	128'000.00
Résultat net avec aide communale	- 64'420.80	24'038.08	148'839.96
Résultat net sans aide communale	- 122'529.50	- 175'961.92	- 51'160.04

Contribution annuelle de CHF 200'000.-

- **Résultat**

- Permet de couvrir la perte d'exploitation de CHF 51'160.-
- Permet de dégager un bénéfice de CHF 148'840.-

- **Cash-flow**

- Permet d'amortir le prêt NPR de CHF 83'333.- sur 18 ans
- Permet de passer d'un cash-flow négatif de CHF 6'493.- à un cash-flow positif de **CHF 193'507.-** qui financeront les **investissements de renouvellement des installations et machines actuelles** (dameuses, téléskis, ...)

Scénario arrêt des installations en 2029 / faillite des TVL

- **Dommages très importants à l'économie et à l'offre touristique régionale**
 - Actionnaires ne récupère rien
 - **Commune (si le démantèlement incombe à la commune...)**
 1. perte de 500'000.- pour le prêt non remboursé sur la dameuse
 2. cautionnement de 340'000.- sur les prêts bancaires BCV à honorer
 3. prêt cantonal de 172'000.- à rembourser
 4. coût du démantèlement télésiège : 250'000.-
 5. coût démantèlement des deux téléskis: 240'000.-
 6. coût démantèlement des gares de départ et d'arrivée du télésiège: 100'000.-
 7. coût déconstruction du restaurant du Chapelet: 300'000.-
 8. coût dépollution et traitement des matériaux (socles pylônes, amiante dans les bâtiments, huiles, dameuses, ... ?) ?
- total estimatif pour la commune **d'environ 2 à 2,5 millions**
(les dernières estimations du démantèlement du Super Saint-Bernard se montent entre 5 et 6 millions)

En cas de refus par l'Assemblée Primaire de soutenir l'étape 1 et de volonté de la Commune garder ouvert les TVL jusqu'en 2029 (échéance de la concession), le maintien ad minima de la contribution annuelle de 200'000.- permettrait aux TVL de continuer l'exploitation et d'honorer ses engagements financiers



Échéancier

- 16 juin 2025 Présentation commission PSB
- 17 juin 2025 Présentation assemblée primaire de Liddes
- Fin juin 2025 Signature mandat (CHF 100'000.-) pour préparation du dossier de la mise à l'enquête
- Août 2025 Décision assemblée primaire Liddes
- Septembre 2025 Décision conseils communaux Orsières et Liddes
- Fin sept. 2025 Dépôt de la mise à l'enquête auprès de l'OFT
- Novembre 2025 Signature commande offre clé en main pour le téléski^e (si pas d'oppositions)
- Mai 2026 Obtention de l'autorisation de construire
- Mai 2026 Début des travaux
- Hiver 2026 Mise en service nouveau téléski

QUESTIONS / REMARQUES

